

Image not found or type unknown



Séparation sans contrat de mariage

Par **cracotte**, le **23/01/2009** à **18:02**

mon mari est en invalidité à 80% et touche une pension d'invalidité par la sécurité sociale d'un montant de 750E moi meme je suis salarié et touche un montant de 896E doit-je en cas de séparation lui versé une pension alimentaire? il touche également une tierce personne d'un montant de 400E.rnEn ce qui concerne les comptes bancaire est-ce partagé en 2 j'ai ouvert à mon nom d'épouse des livrets doit-je lui versé la moitié? et si c'est des assurances vie dois-je également lui versé la moitié? merci pour tout les réponses que vous me formulerez